

## Le registre nominatif des publics vulnérables

La Ville de Brest a mis en place le registre nominatif des publics vulnérables destiné à porter assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, prévu à l'article L 116-3 du code de l'action familiale et des familles.



## Covid-19 : Agissons contre la propagation du virus

**Registre des personnes vulnérables :** la ville de Brest ouvre, pour cette nouvelle phase de la crise sanitaire, un registre complémentaire au registre des personnes vulnérables\* dont les critères sont élargis (difficultés financières, absence d'hébergement, isolement) et permettent l'inscription des personnes se sentant vulnérables dans le contexte actuel. **Pour cela chaque personne concernée doit contacter la plateforme téléphonique de la ville de Brest au 02 98 00 80 80.** Les inscriptions au registre seront valides un an et reconduites après accord de la personne qui sera contactée chaque année.

\* Le registre des personnes vulnérables, déclenché par le préfet dans le cadre d'une situation exceptionnelle,

concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes, les personnes adultes handicapées.



En savoir + : [Restons mobilisés face au Covid-19](#)  
Consulter [les questions les plus fréquemment posées](#)

Le but de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, sur demande du Préfet.

L'inscription sur ce registre favorise l'organisation des moyens de transport adaptés aux personnes à mobilité réduite en cas de risque majeur nécessitant une évacuation de la population. Elle permet également de mettre en place les actions de prévention dans le cadre du plan Canicule.

Sont potentiellement concernées étant entendu que l'inscription est volontaire:

- > les personnes âgées de plus de 65 ans
- > les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes
- > les personnes adultes handicapées

## Pour une première inscription :

- > [Télécharger la fiche d'inscription](#) et imprimez la.
- > renvoyer cette fiche à la DPRTU après l'avoir préalablement remplie et signée,
- > une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'adresse du domicile

## Si une inscription a déjà été faite :

- > actualiser son dossier en prenant contact avec le Clic ou la DPRTU en cas de modification de la situation : adresse, n° de téléphone, personne à prévenir

## Contact

### Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine de la ville de Brest

27 avenue Clémenceau  
29200 Brest

☎ 02 98 00 80 31

@ [dprt@brest-metropole.fr](mailto:dprt@brest-metropole.fr)

### Clic de Brest



253 rue Jean Jaurès  
29200 Brest

☎ 02 98 33 21 66

🌐 [www.brest.fr](http://www.brest.fr)

@ [antenne-clic@ccas-brest.fr](mailto:antenne-clic@ccas-brest.fr)

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

## COMMENTAIRES

### Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

**Brest**  
MÉTROPOLE & VILLE

#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
www.brest.fr

#### Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

#### HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30